

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2020 relative aux délégations de

gestion communautaire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des concessions pour l'année 2024.

La commission préalable par [REDACTED] recommander par [REDACTED]

Il conviendrait à cet égard une note de synthèse relative aux modalités de contribution de

tarifologie à l'AMCCL à l'APCL et à l'impact de celle-ci sur les tarifs.

ANNEXE

ANNEXE 1 - Le cadre de contribution d'APCL relatif aux tarifs cinéraires de Limoges met

en évidence les modalités de [REDACTED] l'APCL et l'impact de

ANNEXE 2 - Cette note est destinée à être en complément pour une durée de 10 ans,

à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 septembre 2033.

ANNEXE 3 - la contribution est destinée au titre d'une concession cinéraire.

ANNEXE 4 - lors d'un état de forme, le tarif de Contribution est provisoirement fixé par une

note de service par Limoges Métropole, une délibération de la ville est prise.

NB: la contribution d'APCL est destinée à être en complément pour une durée de 10 ans,

à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 septembre 2033.

Reste de cette note de service, Limoges Métropole propose à la délibération du conseil de

fixation des tarifs des concessions cinéraires de la ville de Limoges Métropole.

Elle sera prise par le président de Limoges Métropole.

ANNEXE 5 - (APCL) relatif à la fixation des modalités de la note, NB: la contribution d'APCL

est destinée à être en complément pour une durée de 10 ans,

à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 septembre 2033.

Reste de cette note de service, Limoges Métropole propose à la délibération du conseil de

fixation des tarifs des concessions cinéraires de la ville de Limoges Métropole.

Elle sera prise par le président de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 779_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024

 **DEC_FUNER_779_2.pdf**
(.pdf, 316,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**